



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE L'ASA DU CANAL DE CARPENTRAS

ASSEMBLEE ORDINAIRE

Réunion du 18 mars 2024
Salle des fêtes de Sarrians





PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES de l'ASA du Canal de Carpentras

ASSEMBLEE ORDINAIRE
Séance du 18 mars 2024 à 14h30 - Salle des fêtes de Sarrians

Première convocation

Tous les représentants des propriétaires de l'ASA étaient convoqués pour 14h30, par le Président monsieur André BERNARD, sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Ordinaire :

- Bilan d'activité et financier 2023
- Programme d'action 2024
- Questions diverses

Constat est fait qu'à l'heure dite le nombre des présents et représentés étant de 0 représentants des propriétaires sur 100, ne permet pas d'obtenir le **quorum fixé à 51**.

Le Président indique qu'une deuxième assemblée aura lieu le 18 mars 2024 à 15h, au même endroit. L'assemblée des propriétaires pourra alors valablement délibérer sans condition de quorum.

Le secrétaire de séance

M. Frédéric MAILLET

Le Président

M. André BERNARD

232, Av. Frédéric Mistral
84200 CARPENTRAS
 04 90 63 10 73
 contact@canaldecarpentras.com

www.canaldecarpentras.com





PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES de l'ASA du Canal de Carpentras

**ASSEMBLEE ORDINAIRE
Séance du 18 mars 2024 à 15h – Salle des fêtes de Sarrians**

Deuxième convocation

Les 100 représentants des propriétaires de l'ASA étaient convoqués pour 15h, par le Président de l'ASA André BERNARD, sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Ordinaire :

- Bilan d'activité et financier 2023
- Programme d'action 2024
- Questions diverses

Le décompte des voix des membres présents ou représentés pour la deuxième convocation est le suivant : 52 représentants des propriétaires sont présents ou représentés



Le Président, monsieur André BERNARD, après avoir annoncé à 14h30 que le quorum de l'assemblée des propriétaires n'était pas atteint, ouvre à 15h la deuxième session de l'assemblée des propriétaires.

M. BERNARD remercie l'ensemble des élus et des représentants des propriétaires présents. Il remercie plus particulièrement la commune de Sarrians, qui a mis la salle des fêtes à disposition de l'ASA.

M. André BERNARD propose de nommer M. Frédéric MAILLET, comme secrétaire de séance en tant que vice-président du canal.

M. BERNARD présente l'ordre du jour et indique le déroulement de l'assemblée :

- Bilan d'activité et financier 2023
- Programme d'action 2024
- Questions diverses

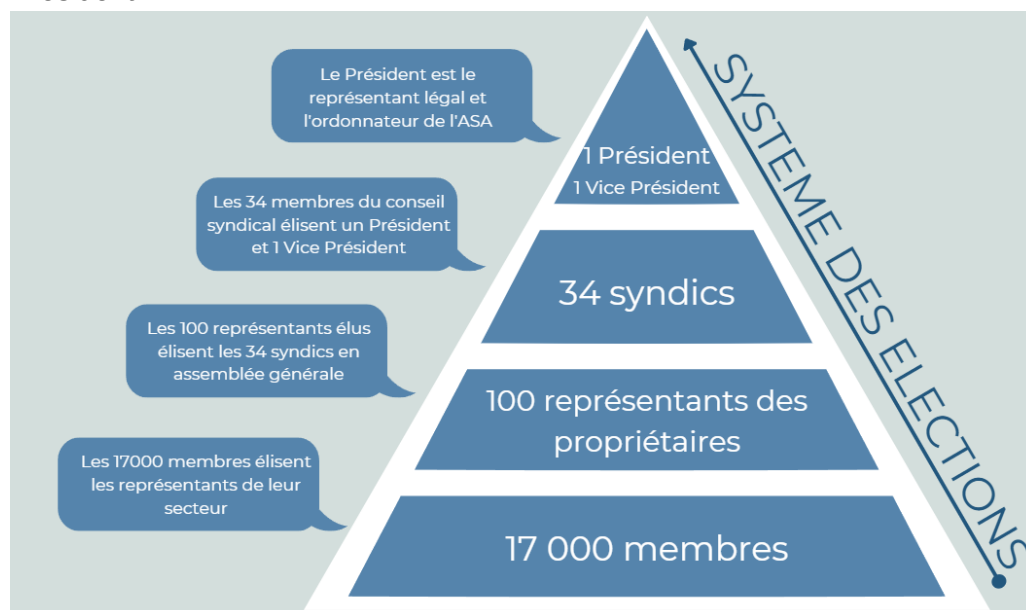
Le Président rappelle que chaque représentant des propriétaires est aujourd'hui invité à voter sur le bilan d'activité et financier 2023. Il propose que le vote se déroule à main levée et invite les représentants qui seraient contre ce mode de vote à se manifester. Aucune objection n'est faite à l'utilisation du vote à main levée. Le projet de délibération a été mis en ligne sur le site internet du canal et est affiché dans la présente salle de réunion.

M. André BERNARD passe la parole à la directrice de l'ASA, Mme Sandrine PIGNARD pour une présentation de la structure.

Quelques rappels sur le fonctionnement des instances de l'ASA

Mme PIGNARD rappelle que tous les six ans, l'ASA organise l'élection des représentants des propriétaires par voie dématérialisée. Cette élection s'est achevée le 14 mai 2023 et a permis de désigner les 100 représentants de propriétaire de l'ASA qui sont invités aujourd'hui à cette assemblée.

Parmi ces 100 représentant, 34 ont été élus syndics et forment le conseil syndical de l'ASA. Parmi ces 34 syndics, M. André BERNAD a été élu Président et M. Frédéric MAILLET Vice-Président.



Les représentants des propriétaires ont pour rôle d'élire les membres du conseil syndical et votent le rapport moral et financier, l'adhésion à une fusion ou à une union ou encore les modifications majeures des statuts.

Présentation de la structure canal : ses infrastructures

Mme PIGNARD rappelle les chiffres clés de l'ASA et le territoire desservi :

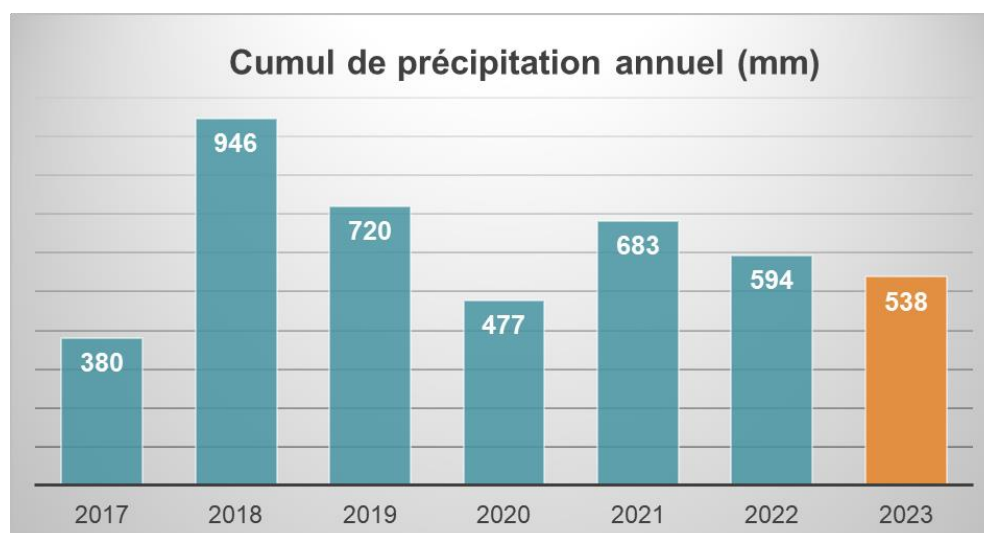
- 42 communes desservies
- 13 700 ha
- 17 000 propriétaires fonciers adhérents
- 400 km de canaux
- 1 100 km de canalisations
- 43 salariés
- 75 millions de m3 d'eau prélevés en Durance et dans le Rhône

Mme PIGNARD présente également l'organigramme de la structure avec les différents services qui est distribué aux participants. Les numéros de téléphone des chefs de service sont inscrits afin que les Représentants des Propriétaires puissent les contacter en cas de besoin.

Retour sur la saison d'irrigation 2023

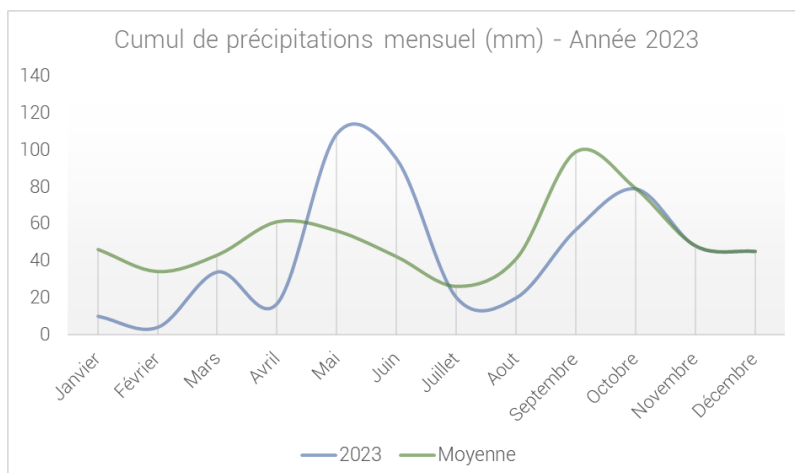
- **Bilan des précipitations**

538 mm de précipitations ont été enregistrés à Carpentras en 2023. Cette valeur est inférieure à la moyenne de ces 10 dernières années, qui s'élève à 658 mm.



Le début d'année a été plus sec que la moyenne entre janvier et avril, cette période enregistre un déficit en pluviométrie de 65% par rapport à la moyenne. Le printemps est, quant à lui, très pluvieux. Sur les mois de mai et juin, l'excédent pluviométrique s'élève à +108% par rapport à la moyenne, venant compenser en partie la période de sécheresse enregistrée en début d'année.

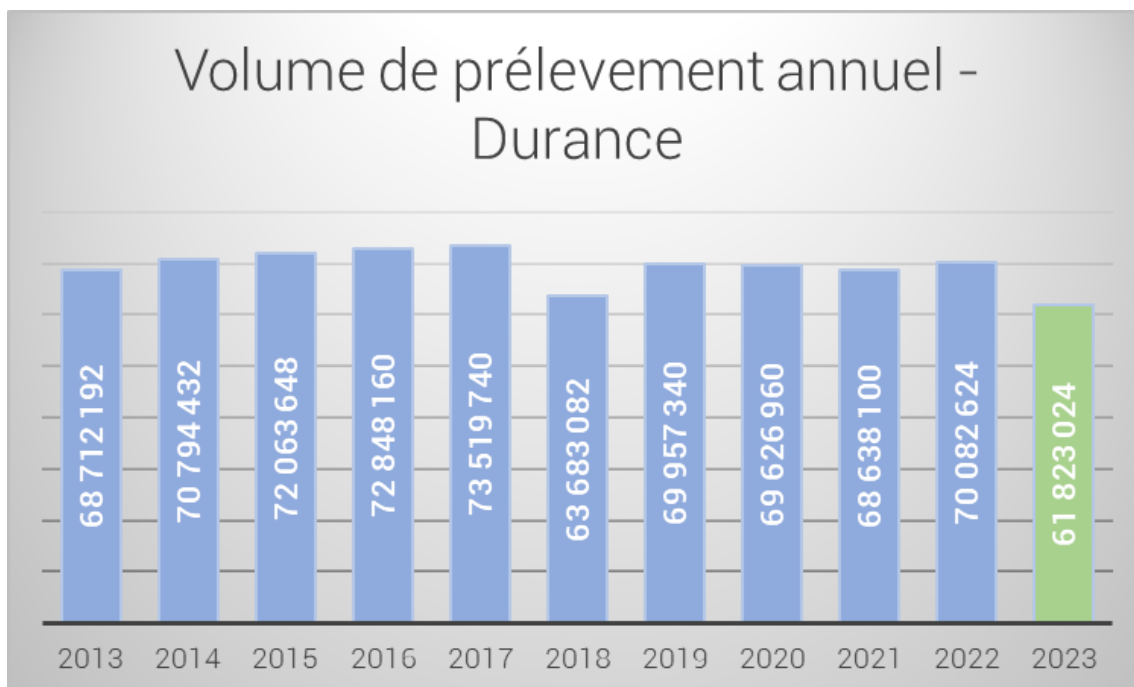
Les mois de juillet et août présentent un cumul de pluie inférieur à la moyenne de près de 40%. L'automne est également particulièrement sec. Le cumul enregistré est inférieur à la moyenne d'environ 24% pour les mois de septembre et octobre.



Toutes les données météorologiques présentées ci-dessus sont extraites des notes Climat'eau du site du CIRAME (<http://www.agrometeo.fr/irrigation>).

• Bilan des prélèvements en Durance

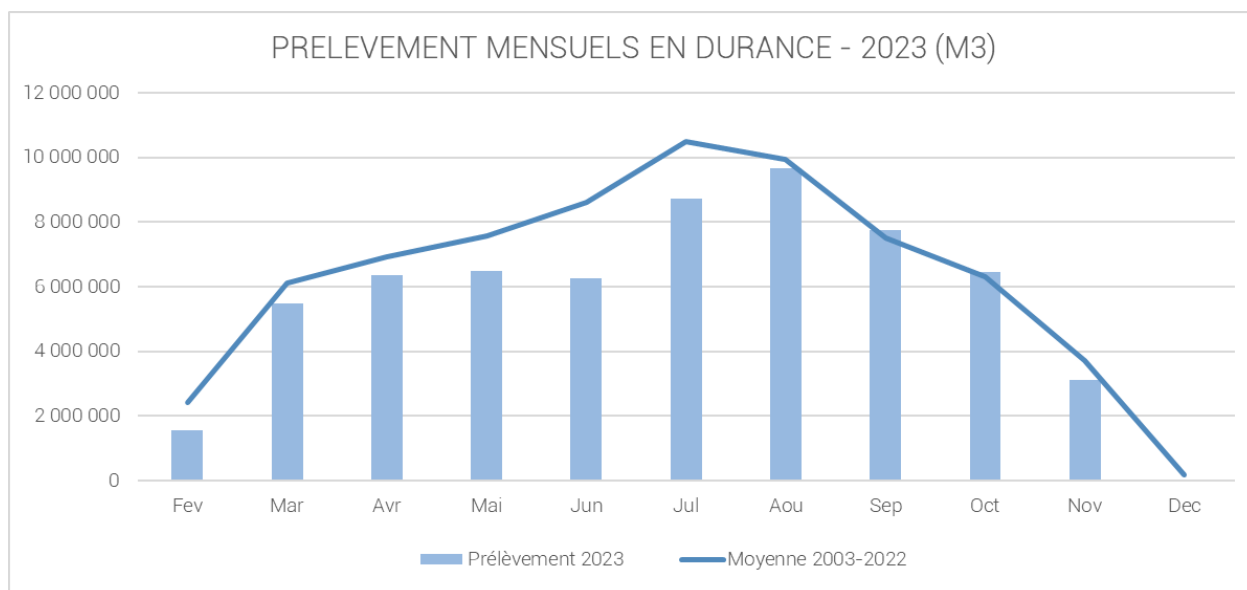
Le canal de Carpentras dispose d'un droit d'eau de 157 millions de m³ en Durance de janvier à décembre, chaque année. Le volume entrant dans le canal de Carpentras en 2023 a été de 61 823 024 m³. La moyenne de prélèvement annuelle étant de 69 249 937 m³ depuis 2003.



Les prélèvements mensuels ont été inférieurs à la moyenne 2003-2022 sur la 1ère partie de l'année, pour les mois de février (-36%), mars (-11%), avril (-8%), mai (-15%) juin (-27%) et juillet (-17%). Ces observations s'expliquent par la remise en eau plus tardive du réseau en

février (en raison de l'augmentation des coûts de l'électricité), et du printemps pluvieux, qui a limité le besoin en irrigation jusqu'en juillet.

La tendance s'inverse à compter du mois d'août jusqu'à la fin de la saison, avec des valeurs de prélèvements similaires à la moyenne 2003-2022.

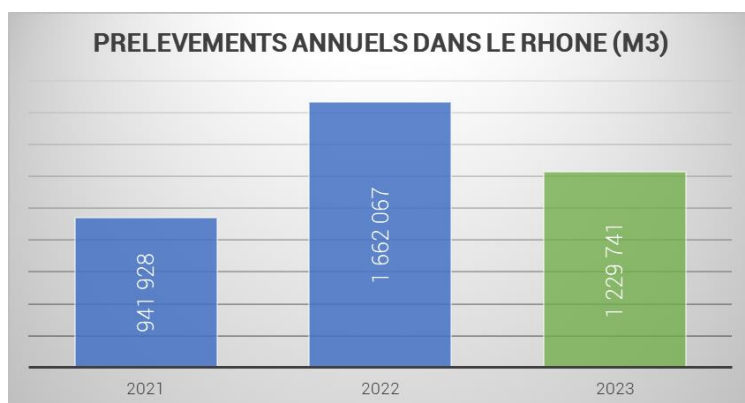


• Bilan des prélèvements sur le Rhône – Secteur Piolenc

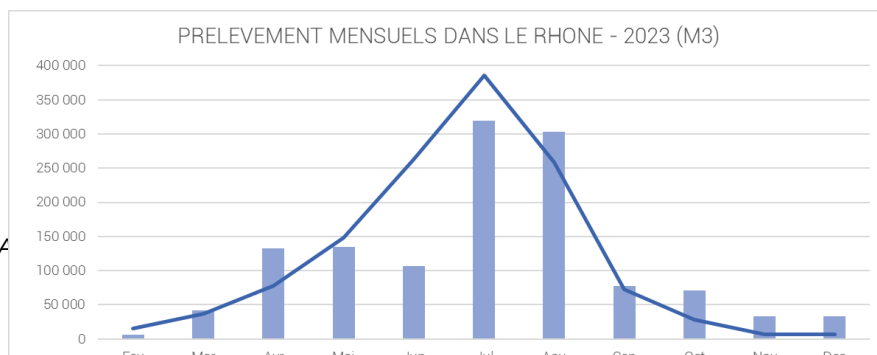
Le canal de Carpentras dispose d'un droit d'eau de 5.1 millions de m3 d'eau dans le Rhône de janvier à décembre, chaque année, au niveau de la prise d'eau située à St Etienne des Sorts alimentant le secteur de Piolenc.

Le volume prélevé dans le Rhône en 2023 s'élève à 1 229 741 m3. Depuis 2021, la moyenne du prélèvement annuel est de 1 302 000 m3.

L'année 2023 enregistre donc un prélèvement légèrement inférieur de 6 % par rapport à la moyenne annuelle de 2021 à 2022.



ASA du Canal de Carpentras – A



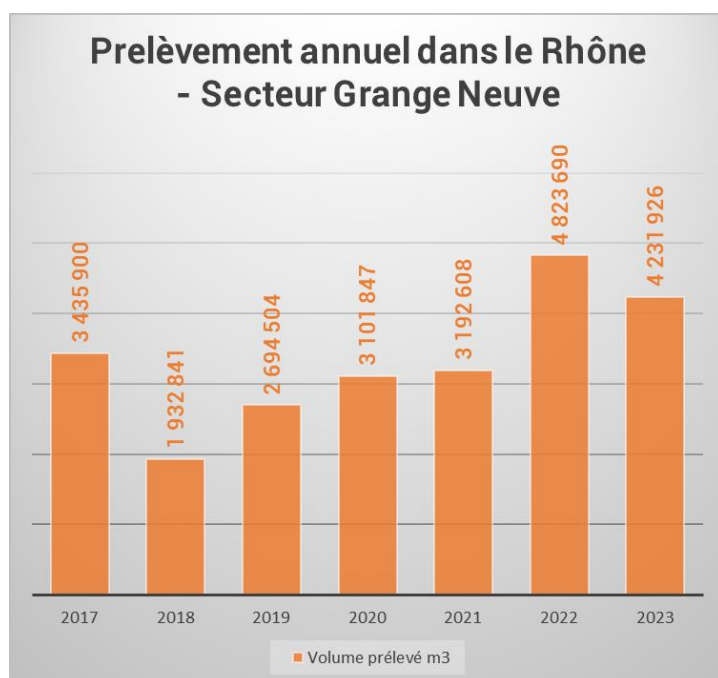
En mars et avril, les prélèvements ont été supérieurs de 40% par rapport à la moyenne. De mai à juillet, les prélèvements ont été inférieurs de 28% par rapport à la moyenne. Dès le mois d'août, les prélèvements sont supérieurs à la moyenne. Le pic observé au mois d'octobre est essentiellement lié à une casse survenue sur le réseau et qui a entraîné un volume de fuite d'eau très important.

- **Bilan des prélèvements sur le Rhône – SECTEUR GRANGE NEUVE**

Le canal de Carpentras dispose d'un droit d'eau de 6 millions de m³ d'eau dans le Rhône du 01 avril au 15 octobre, chaque année, au niveau de la prise d'eau située à Châteauneuf du Pape alimentant le secteur de Grange-Neuve.

Le volume prélevé dans le Rhône sur cette prise en 2023 s'élève à 4 231 926 m³. La moyenne de prélèvement annuel depuis 2017 s'élève à 3 196 898 m³.

L'année 2023 enregistre donc un prélèvement supérieur de 32.4 % par rapport à la moyenne annuelle de 2017 à 2022, qui s'explique, en partie, par le changement de groupes moteur/pompes dans la station.



Bilan d'activités 2023

Mme Pignard précise que le choix a été fait de faire un zoom sur certaines des actions menées par l'ASA en 2023 et de ne pas être exhaustif pour ne pas alourdir la présentation et permettre des temps d'échanges avec l'assemblée. Il est tout à fait possible de revenir sur des travaux présentés dans le bilan d'activités dans le cadre de cette assemblée des propriétaires.

- **La sécurisation des canaux gravitaires**

Chaque hiver au cours de la période dite de chômage, le canal réalise des travaux de cuvelage, de bétonnage de certaines portions de berges et du radier. L'objectif est de pérenniser l'ouvrage, de limiter les fuites et de minimiser les risques de dommages aux personnes et aux biens.

Pendant l'hiver 2022-2023, 215.000 € HT de travaux ont été réalisés sur les communes de Beaumes, Carpentras, Aubignan et Jonquières et ont permis de bétonner :

- 1520ml de berges,
- 815 ml de radier.

• Les travaux de modernisation

Le canal gère encore près de 400km de canaux à ciel ouvert. Depuis le milieu des années 70 ; l'ASA modernise ce réseau gravitaire, c'est-à-dire remplace le réseau de filioles par des canalisations enterrées permettant une desserte de l'eau à la demande sous pression.

En 2023, deux opérations de modernisation financées à hauteur de 80% se sont achevées et ont permis de moderniser 120ha agricoles :

- Projet 1 : Quartier la Crosette – Communes Carpentras/Monteux/ Loriol 344 000 € HT – 38 ha agricoles

- Projet 2 : Communes Velleron et Isle sur la Sorgue 490 000€ HT – 90 ha agricoles

• Etude de modernisation : du secteur de Grange-Neuve

Une étude d'avant-projet sommaire de modernisation du secteur de Grange Neuve a été réalisée par BRL ingénierie pour un montant de 38 000 € HT. Cette étude a débuté en 2022 et s'est achevée en 2023.

Cette étude de modernisation a permis d'étudier différents scénarios de modernisation avec ou sans notamment la zone périurbaine de Sorgues concernée par le périmètre de l'ASA.

Cette modernisation de réseau pourrait potentiellement être financée à hauteur de 90%. Les travaux dans la zone périurbaine de Sorgues sont très chers et majorent le coût global du projet de près de 10 millions d'euros. Le projet n'est économiquement réalisable que si cette zone périurbaine est exclue. Une réflexion est à mener au cours de l'année 2024 avec les services de l'Etat pour étudier le devenir de ce secteur du périmètre.

• Etude de diagnostic de l'aqueduc de Galas

L'aqueduc de Galas est l'ouvrage emblématique du Canal de Carpentras. Construit en 1850., composé de 13 arches, il mesure 159 mètres de long et sa hauteur atteint 24 mètres.

Le canal a lancé une étude de diagnostic de cet ouvrage afin d'évaluer **l'état actuel général de l'ouvrage**.

L'étude est composée de différentes phases :

- Un relevé de l'édifice dans son état actuel (plans et coupes généraux et de détails au besoin)
- Déterminer la nature et les causes des éventuels **désordres observés** (gravité, évolutions possibles, impacts hydrauliques, ...) ;
- Etablir un **plan de gestion** de l'ouvrage ;
- Estimer le montant, la priorisation et un planning prévisionnel des opérations à mener.

L'étude s'achèvera au cours du premier semestre 2024.

Bilan financiers 2023

La section de « fonctionnement » regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement habituel de l'ASA (entretien du réseau, charge de personnel, de gestion courante, ...) et toutes les recettes liées à l'activité courante de l'ASA (essentiellement les redevances payées par les adhérents).

- **Les recettes de fonctionnement**

Recettes fonctionnement	Redevances syndicales 70685	4 997 065,15 €
	Travaux facturés 704	246 663,63 €
	Subventions et participations	438 781,22 €
	Locations, concessions, autres recettes diverses	48 038,30 €
	Atténuation de charges, produits financiers, quote-part subv invest, autres produits	950 807,72 €
	TOTAL RECETTES	6 681 356,02 €

- **Les dépenses de fonctionnement**

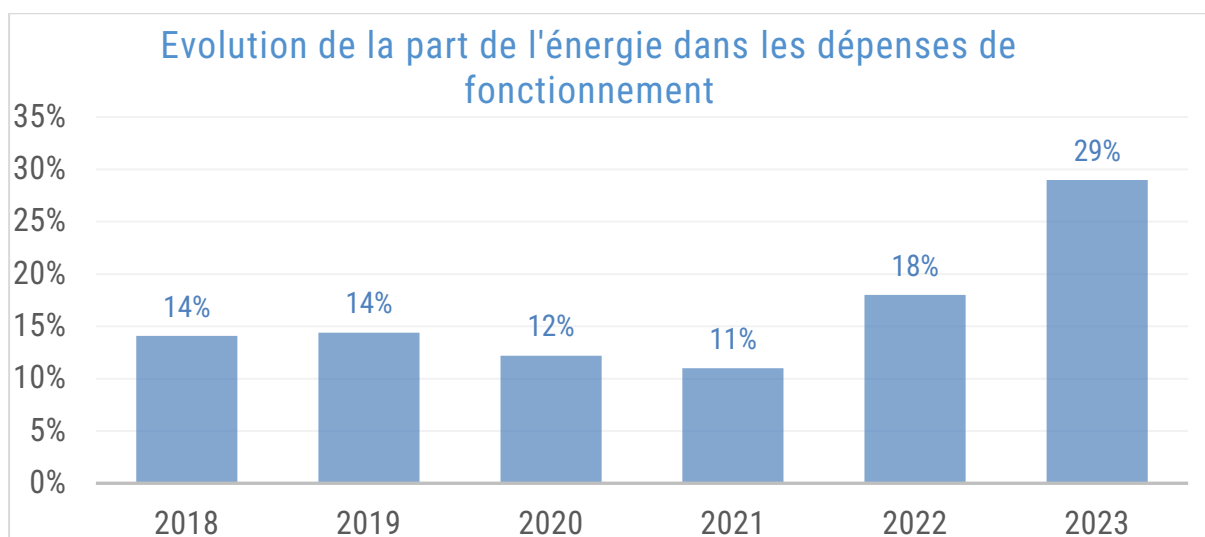
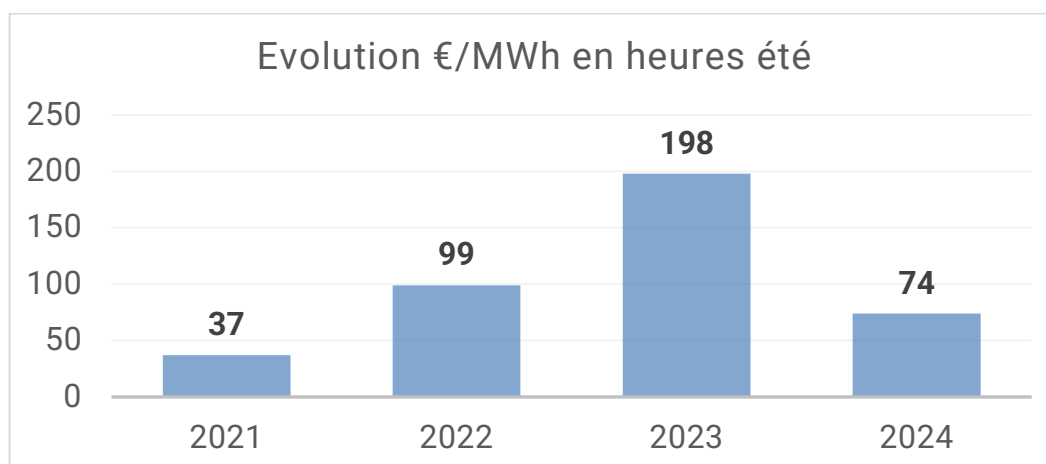
Dépenses de fonctionnement	Energie électrique	1 417 147,39 €
	Entretien des réseaux, stations, achats de pièces et bornes	939 401,53 €
	Frais de fonctionnement, fournitures, assurances	453 714,89 €
	Impôts et taxes	329 435,83 €
	Personnel	1 947 191,04 €
	Charges financières	33 832,12 €
	Amortissement des immo.	426 883,42 €
	Autres charges de gestion courantes, valeurs comptables des immo. fin. cédées, ch. exceptionnelles	58 943,97 €
	TOTAL DEPENSES	5 606 550,19 €

Point sur le coût de l'électricité

Mme PIGNARD explique que le canal est considéré comme une structure « électro-intensive » car consommant une grande quantité d'électricité. Les 36 stations de pompage utilisent plus 8 GWh/an en moyenne pour acheminer l'eau dans son réseau sous pression de plus de 1000 km.

L'ASA dispose d'un contrat de fourniture d'électricité avec ENGIE qui s'achèvera au 31 décembre 2024. La consommation énergétique du canal est assez atypique puisque sa consommation énergétique est quasi nulle en hiver et par contre très importante en été. La crise énergétique débutée en 2022 s'est poursuivie en 2023. Année au cours de laquelle le

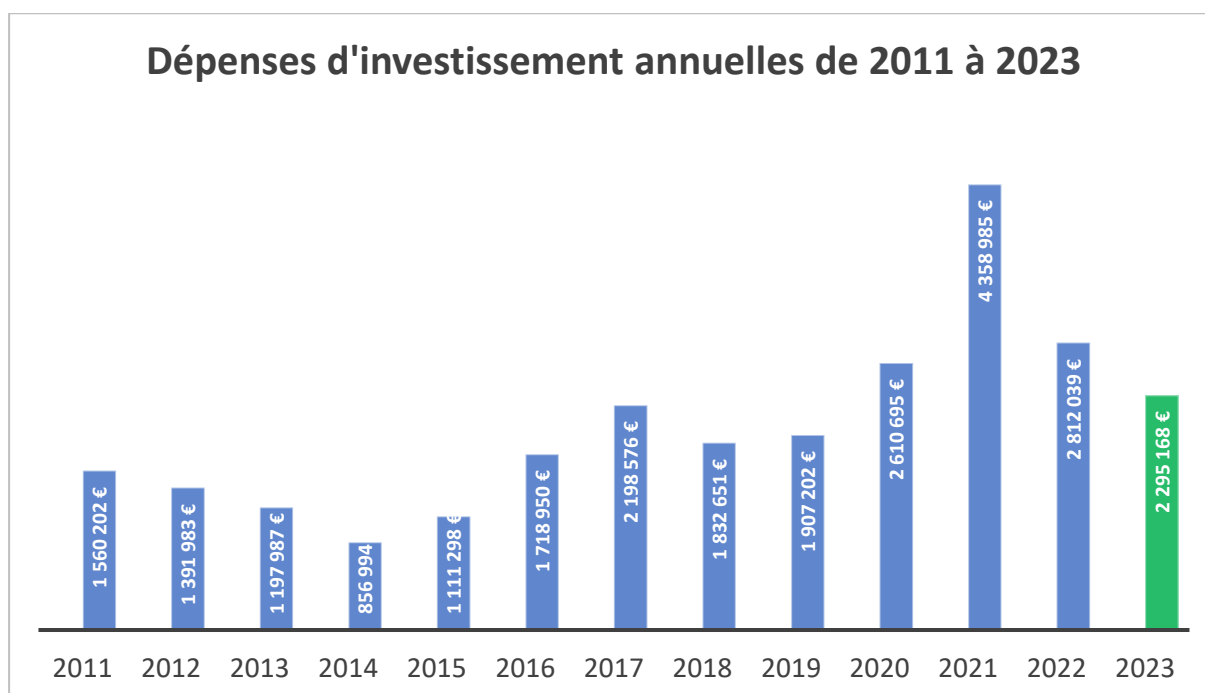
canal a subi une très forte hausse de ses tarifs avec un prix du MWh multiplié par 5 entre 2021 et 2023.



Au cours de l'année 2024, le canal devra relancer une consultation pour choisir son fournisseur d'énergie pour les années à venir. Les enjeux liés à l'énergie sont très importants pour l'ASA, c'est pourquoi elle souhaite se faire accompagner dans cette démarche en prenant une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- **Les dépenses et recettes d'investissement**

Les dépenses d'investissement comportent les frais des travaux réalisés par l'ASA (sécurisation, modernisation, extension, ...), des achats importants ainsi que le remboursement des emprunts. Les recettes de la section investissement sont essentiellement les emprunts et les subventions publiques obtenues pour la réalisation des travaux.



- **Résultat de clôture Exercice 2023**

Section fonctionnement	Dépenses	5 606 550,19 €
	Recettes	6 681 356,02 €
	Résultat reporté année n-1	8 664 716,01 €
	Excédent de fonctionnement	9 739 521,84€
Section investissement	Dépenses	2 295 167,76 €
	Recettes	1 961 557,47 €
	Résultat reporté n-1	4 798 633,21 €
	Déficit d'investissement	5 132 243.50 €



Délibération Bilan financier et d'activité

M. André BERNARD propose que le vote sur ce bilan financier et d'activité pour l'année 2023 se fasse à main levée.

L'ensemble des participants valide le mode de vote.

Des papiers de couleurs permettant d'indiquer le nombre de voix dont dispose chaque participant a été distribué aux participants.

M. André BERNARD procède au vote du bilan financier et d'activité qui est adopté à l'unanimité.

Le programme d'actions 2024

- **Définition d'une stratégie à court et moyen terme.**

L'important renouvellement du conseil syndical, la fusion avec l'ASA de Grange-Neuve et l'ensemble des projets d'ampleur auxquels doit répondre l'ASA, impose de travailler à définir une stratégie à court et moyen terme pour l'ASA.

Avec l'aide d'un prestataire, la définition d'une stratégie à 3, 5 et 10 ans devra être établie en lien avec les élus et les salariés.

Un groupe de travail de syndics dédié à cette thématique sera créé.

L'ensemble des projets qu'ils concernent le fonctionnement interne de la structure ou des travaux devront être abordés et priorisés : modernisation, densification, énergies renouvelables, changements internes, ...

- **Demande de subventions déposées en 2024 concernant les projets de modernisation**

Deux dossiers de demande de subvention vont être déposés dans le cadre notamment des appels à projets qui s'ouvriront en 2024.

Il s'agit tout d'abord d'un projet entièrement agricole au Sud de Monteux qui pourrait être éligible à l'appel à projet du FEADER ou au fond d'investissement à l'hydraulique agricole lancé par l'Etat.

- **Modernisation filiole n°1 - Quartier St Hilaire – Sud Monteux**

130 ha zone Agricole du PLU - 2 000 000 € HT

Le deuxième projet concerne un secteur beaucoup plus péri-urbain dont la modernisation permettrait de supprimer un linéaire important de filioles et de clôturer la modernisation de tout un secteur sur Carpentras.

- **Modernisation 3 Mourret**

39 ha essentiellement en zone péri-urbaine – 465 000 € HT

- **Projet de modernisation de Sarrians**

Au cours de l'année 2024, un pré-diagnostic environnemental sera réalisé par la société ECOMED pour 7 350 € HT financé à 80%. La fin de ce diagnostic est attendu pour fin mai.

Suite à ce diagnostic, des réunions de présentation du projet aux différents acteurs : mairie, services de l'Etat, Agence de l'eau, ... seront organisées et un dossier cas par cas sera déposé auprès des services de l'Etat.

- **Projet de modernisation du secteur de Grange-Neuve**

Tout d'abord, l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle station de pompage est à prévoir pour 2024. La réflexion sur le devenir de la zone péri-urbaine de Sorgues est à poursuivre et la définition technique du projet doit être poursuivi pour notamment répondre aux critères d'éligibilité des fonds FEADER.

- **Projet HPR (Hauts de Provence Rhodanienne)**

Mme PIGNARD propose à M. Bertrand Saugues, chargé de mission HPR de faire une rapide présentation du projet. Elle précise que M. Saugues est salarié du canal de Carpentras et du Syndicat d'irrigation Drômois et se consacre entièrement au suivi du projet HPR.

M. Saugues explique que le territoire concerné par ce projet est vaste puisqu'il s'étend sur 82 communes réparties sur deux Départements le Vaucluse et la Drôme et deux Régions

(Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence Alpes Côte d'Azur. Ce territoire dépend de ressources locales fragiles sur lesquelles existent des objectifs importants de réduction des prélèvements en eau.

Cette vulnérabilité de ce territoire est accrue par le changement climatique. Cependant, deux ressources fiables que sont le Rhône et la Durance sont à proximité de ce territoire.

C'est dans ce contexte que l'ASA du Canal de Carpentras et le SID assurent la maîtrise d'ouvrage d'une étude de préfiguration qui a pour but de travailler sur la faisabilité d'un projet de desserte en eau brute du Rhône de ce territoire et d'identifier les conditions de sa mise en œuvre.

M. Saugues précise que cette étude est actuellement en cours. Elle propose plusieurs scénarios qui vont faire l'objet en 2024 d'une étude économique qui va notamment permettre d'évaluer l'intérêt économique pour le territoire (Co-financeurs) et vérifier la viabilité économique du projet (maîtres d'ouvrage).

- Le choix d'un scénario et les modalités de son déploiement reposeront sur l'engagement conjoint des financeurs et des usagers.

• **Energie Renouvelable – Développement des trackers**

Face à la crise énergétique et à son impact financier très important sur le canal, le Président explique la volonté du nouveau conseil syndical d'étudier toutes les pistes possibles de diversification de la fourniture d'énergie du canal. La production d'énergie renouvelable doit être étudiée comme par exemple :

- la pose de trackers
- la pose de panneaux photovoltaïques
- les Ombrières de canal
- l'installation de microturbines soit dans le canal soit dans des canalisations,
- ...

Le Président précise qu'avec la directrice du Canal une rencontre avec la SAFER a été organisée en février 2024. L'objectif est que la SAFER puisse informer le canal des ventes de parcelles à proximité des bassins de stockage.

• **Projet de nouveaux locaux**

En Octobre 2023, le nouveau groupe d'élus référents sur ce projet est allé visiter le terrain que le syndicat des eaux Rhône Ventoux est d'accord de vendre à l'ASA pour la construction de ses nouveaux locaux.

Les élus ont jugé les 6000m² de ce terrain un peu petit au regard des besoins de l'ASA. Un courrier a donc été envoyé au Syndicat Rhône Ventoux pour leur demander l'achat d'un terrain complémentaire pour l'ASA.

En novembre 2023, le syndicat Rhône-Ventoux a répondu négativement à la demande du canal.

L'obtention du permis de construire pour le canal est liée à la mise en place d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) sur la parcelle concernée dans le cadre de la révision du PLU de Carpentras.

Suite à une réunion des personnes publiques associées organisée dans le cadre de la révision du PLU, des observations ont été faites sur le projet du canal. L'ASA devra donc retravailler le projet pour mieux s'adapter aux exigences du STECAL.

• **Communication**

Mme PIGNARD aborde très rapidement les

- **Sortie du magazine O COURANT n°4 :**
 - distribué sous format papier aux 100 représentants et partenaires institutionnels du canal
 - consultable en ligne pour les adhérents
- **Refonte du site internet :** plus de formulaire en ligne et de réponses pratiques aux questions des adhérents
- **Communication auprès des représentants des propriétaires :**
 - deux communiqués dans l'année envoyés par mail
 - Organisation de 4 réunions de secteurs

QUESTIONS DE LA SALLE

M. Alex BLANC demande si suite notamment aux fuites rencontrées sur le réseau à l'automne à Piolenc, le canal projette de travailler sur la notion d'efficience des réseaux et de détections des fuites.

M. PIGNARD répond qu'un des enjeux des années à venir pour le canal est de travailler à l'efficience des réseaux ce qui n'a pas beaucoup été fait jusqu'à présent. La recherche de fuite devra être développée mais pour qu'elle soit efficace il est nécessaire de poser au préalable sur le réseau des appareils de mesure de débit. Ces débitmètres sont aujourd'hui trop peu nombreux.

Mme PIGNARD est interrogée sur l'avancée des projets d'extension sur le réseau du canal, notamment d'un projet sur le secteur de Carpentras.

Mme PIGNARD explique que le canal attend les critères d'éligibilité de ce type de projet au fond européen depuis plus de deux ans. Ces critères devraient enfin être communiqués aux ASA par les services de la Région PACA au cours du mois de mai. Le canal pourra de nouveau travailler sur ces projets un fois les critères connus mais il est clair que ces projets d'extensions ne seront possibles à terme que via une participation financière des nouveaux bénéficiaires afin de diminuer la part d'autofinancement du canal.

Le secrétaire de séance

M. Frédéric MAILLET

Le Président

M. André BERNARD